

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE CHAMBERY
CANTON D'AIX-LES-BAINS 1
COMMUNE DE SAINT-OURS

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2015**

Le 08 avril 2015 à 19 heures les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 03 avril 2015 se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Christian REBELLE, Maire.

Présents : Mesdames Janine BONNET, Emilie GIRAUD, Noëlle BON-BETEMPS et Martine GELLOZ, Messieurs Christian REBELLE, Louis ALLARD, Hervé CLERC, , Patrick MATHIEUX, Denis MATHIEUX- PANTIN, Romain REY, Olivier SUPERNANT et Yannick GUTHLEBEN.

Absents excusés: Mesdames Catherine FIORESE, Marie-Eve SAILLET et Monsieur Brice FANTIN.

Secrétaire de séance: Monsieur Yannick GUTHLEBEN

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19 heures et aborde les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 mars 2015 : approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 01/2015 et 02/2015 : Compte Administratif et compte de gestion de 2014

Le budget de fonctionnement de la commune s'élève à 328 516.23 € pour les dépenses et à 486 909.44 € pour les recettes, **soit un excédent de fonctionnement de 158 393.21 €.**

Le budget d'investissement se monte à 112 892.34 € pour les dépenses et à 242 249.94 € pour les recettes (plus l'excédent de 2013 de 42 125.34 €) **soit un excédent d'investissement de 171 482.94 €.** Il y a eu peu d'investissements en 2014.

L'excédent global de clôture de l'année 2014 est donc de 329 876.15 €.

Ces résultats sont conformes au compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor et certifié par l'Ordonnateur.

Le Conseil Municipal décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement soit **100 000 €** au compte 1068 – recettes d'investissement du budget primitif 2015.

A l'unanimité des membres présents ces comptes sont adoptés.

DELIBERATION 03/2015 : Affectation du résultat de fonctionnement 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 158 393.21 euros, le Conseil Municipal décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement soit 100 000 € au compte 1068 – recettes d'investissement du budget primitif 2015 et de garder 58 393.21 € en recettes de fonctionnement.

DELIBERATION 04/2015 : Vote des taux d'imposition de 2015

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal : Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 2
Décide de maintenir les taux d'imposition de l'année 2015, comme l'année précédente soit :

- Taxe d'habitation : 18.18 %
- Taxe foncière bâti : 20.15 %
- Taxe foncière non bâti : 79.15 %
- CFE : 23.07 %

Le produit de ces taxes s'élèvera à 258 720.15 € pour l'année 2015.

DELIBERATION 05/2015 : Budget primitif 2015

Après une présentation détaillée, les conseillers approuvent à l'unanimité le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **520 005 €** pour la section de fonctionnement et à **431 884 €** pour la section d'investissement.

On note une baisse sensible des dotations comme pour toutes les communes de France.

Il a été envisagé un remboursement anticipé de certains prêts, sachant que la commune a de nombreux emprunts, mais les pénalités de remboursement des emprunts les plus lourds sont trop élevées. Se pose aussi la question de la pertinence d'un tel remboursement face à la réforme territoriale à venir.

Les principales dépenses d'investissement prévues en 2015 sont :

- Dénomination des voies (étude et réalisation)
- Ancienne école (étude de réhabilitation)
- Ralentisseurs pour la route des Teppes (4 ralentisseurs prévus)
- Réseau Incendie à compléter
- Subvention pour les travaux d'agrandissement du CPI dans le hangar communal (SDIS)
- Equipements de la salle polyvalente (four, frigo...)
- Equipement de déneigement : éventualité de l'achat du matériel pour sous traiter le déneigement.

DELIBERATION 06/2015 : Etude de reconversion du patrimoine bâti communal

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment de l'ancienne école est actuellement inoccupé et nécessite une réhabilitation. Le conseil Municipal décide à l'unanimité la réalisation d'une étude pour la reconversion de ce patrimoine bâti communal, laquelle sera confiée au service architecture du PNR des Bauges.

DELIBERATION 07/2015 : Taxe forfaitaire sur les cessions a titre onéreux de terrains nus devenus constructibles

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire de la Direction Général des Services Fiscaux de la Savoie qui stipule que l'article 26 de la loi du 13 juillet 2006, portant engagement national pour le logement, codifié à l'article 1529 du code général des impôts, institue une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles, du fait de leur classement par un document d'urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation.

Cette taxe instaurée depuis le 1 janvier 2007 se cumule avec l'imposition des plus values immobilières des particuliers. Elle s'élève à 10% sur les 2/3 du prix de cession et est due par le cédant.

Il demande alors à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'instauration de cette taxe, applicable à compter du 1^{er} jour du 3^{ème} mois qui suit la délibération.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré : Pour : 11 abstention : 1
Décide d'instaurer la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux, à compter du 1^{er} juillet 2015, de terrains nus devenus constructibles par leur classement en zone urbaine ou zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation.

DELIBERATION 08/2015 : Versement d'une subvention d'investissement au SDIS

Monsieur le Maire rappelle que des travaux devront être réalisés pour l'extension du hangar communal mis à disposition du SDIS.

La commune est sollicitée pour prendre en charge une partie du montant de ces travaux. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement d'une subvention d'investissement au SDIS de 16 848 €, ainsi que les termes de la convention avec le SDIS relative aux travaux du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Ours et autorise le Maire à signer la convention relative aux travaux du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Ours ainsi que tous les documents utiles à son exécution.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Proposition de vente des bureaux de l'ancienne école, par affichage sur les panneaux de la commune et/ou via site de vente internet.
- ❖ Problèmes de sono à l'église, à régler.
- ❖ Le conseil municipal envisage d'interdire l'utilisation de quads sur certains chemins communaux.
- ❖ Rappel de la réunion d'information pour les associations le 9 avril pour préparer la fête des arts du samedi 13 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Vu pour être affiché le 9 avril 2015 conformément aux prescriptions de l'article L 12117 du code des communes.

Fait à Saint-Ours le 9 avril 2015.

Le Maire